



**Conseil Municipal
de la commune de Clermont l'Hérault**

**Séance du mercredi 2 octobre 2024 à 18h
Salle Georges Brassens**

Conseillers Municipaux en
exercice : **29**

Conseillers Municipaux pré-
sents ou représentés : **25**

Date de la convocation :
26 septembre 2024

Délibération n° DCM24-10-02P11

**Ressources humaines – Modification du tableau des
emplois**

Le quorum est atteint.

Présents :

M. Gérard Bessière, Maire, *Président de la séance*,

M. Jean-Marie Sabatier, Mme Isabelle Le Goff, M. Georges Elnecave, Mme Michelle Guibal, Mme Elisabeth Blanquet, M. Jean-Luc Barral et Mme Véronique Delorme, *Adjointes*,

M. Jean-Jacques Pinet, M. Georges Bélart, Mme Catherine Klein, Mme Corinne Gonzalez, M. Patrick Javourey, Mme Joëlle Mouchoux, Mme Rosemay Crémieux, Mme Hélène Cinési, M. Michaël Deltour, Mme Louise Jaber, M. Jean Garcia, M. Franck Rugani, Mme Claudine Soulairac, et M. Michel Vullierme, *Conseillers municipaux*,

Absents :

M. Jean-François Faustin, M. Stéphane Garcia, Mme Claude Blaho-Poncé, Mme Paquita Médiani, Mme Marie Passieux, M. Salvador Ruiz et M. Laurent Dô

Procurations :

M. Jean-François Faustin à M. Gérard Bessière

M. Stéphane Garcia à M. Patrick Javourey

Mme Claude Blaho-Poncé à M. Franck Rugani

Rapporteur : Mme Michelle Guibal

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Afin d'assurer le bon fonctionnement des services municipaux, il convient de modifier le tableau des emplois avec la création :

- d'un emploi titulaire d'adjoint d'animation à temps non complet de 28 h pour renforcer le service Education,
- d'un emploi contractuel de droit public d'assistant spécialisé principal de 2^{ième} classe à temps non complet (8,75 h) affecté à l'École municipale de musique en remplacement du professeur de flûte suite à son départ en retraite,
- d'un emploi contractuel de droit public d'assistant spécialisé principal de 2^{ième} classe à temps non complet (12,25 h) affecté à l'École municipale de musique pour développer l'enseignement du saxophone dans l'école.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de modifier le tableau des emplois avec la création des emplois tels que décrit ci-avant ;

- d'autoriser M. le Maire à engager toute démarche et à signer tout document ou acte se rapportant à l'objet de la délibération.

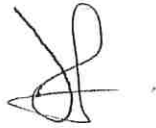
Ce dossier a été présenté en commission Ressources et moyens le 17 septembre 2024 et au Comité Social Territorial réuni le 19 septembre 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de modifier le tableau des emplois avec la création des emplois tels que décrit ci-avant ;

AUTORISE M. le Maire à engager toute démarche et à signer tout document ou acte se rapportant à l'objet de la délibération.

Secrétaire de séance,



Louise JABER

Maire et président de séance,



Gérard BESSIERE